

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1171

présenté par
M. Peiro

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« de la filière alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Il importe que viser clairement l'ensemble des salariés agricoles et de la filière alimentaire pour montrer la force du lien entre production primaire et développement de l'emploi dans le secteur agroalimentaire.